

13^e DELIBERATION DE LA SEANCE DU 26 MARS 2026 à 20 HEURES 30

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation :
le 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six
et le jeudi vingt-six mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : Laurent NADAL, Antoine PLUTINO, Joeëlle GAS, Norbert LAVASTRE, Pascale FANTON, Pierre MATHIEU, Eric FRENE, Patrick TOLETTI, Valérie DEULLY, Nicole LE ROUSSEAU, Valérie FRAC, Nathalie DOSE, Franck REBOULET, Maxime LACROIX

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Muriel CATALA pouvoir à Pierre MATHIEU

Maxime LACROIX est élu à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Objet : Désignation du correspondant incendie et secours

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers,

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif au correspondant incendie et secours,

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal,

Considérant que ce correspondant est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉSIGNE

- **MATHIEU Pierre**, conseiller municipal, en qualité de correspondant incendie et secours.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et au service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, ans susdits.

Le Maire,
Laurent NADAL



D2026-031